

-----  
**Séance du 11 décembre 2007**

**OBJET : Choix d'un fournisseur pour l'accès à l'internet haut débit de la mairie.**

L'an deux mille sept et le 11 décembre à vingt heure trente le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRESENTS** : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, DISCAZEAX Philippe,

**EXCUSES** : COT Mélanie , HANNINGER Ursula, GATZLER Catherine.

Monsieur AMESTOY a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose qu'aujourd'hui l'internet haut débit est disponible pour la mairie au moyen de 2 technologies :

- soit l'ADSL classique (au moyen des fils téléphoniques)
- soit par la technologie WIMAX (ondes) récemment mise en place par le Conseil Général.

Il s'avère que la technologie WIMAX n'est disponible qu'au près d'un seul fournisseur d'accès internet, pour servir les collectivités comme la mairie de Bax. Il s'agit du fournisseur ALSATIS , mais son offre ne comprend pas la téléphonie illimitée.

M. le Maire propose de retenir la technologie ADSL classique . Il précise qu' elle est distribuée par 2 fournisseurs d'accès internet pour les collectivités territoriales, soient ORANGE et NEUF Cegetel.

Il indique que, pour une offre équivalente avec location du modem, NEUF Cegetel propose un abonnement à 39,34 € TTC mensuel ( sans engagement ) contre 52,62€ TC mensuels proposés par ORANGE (avec engagement minimum de 12 mois).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide,

- de souscrire un abonnement ADSL PRO auprès de NEUF Cegetel, et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents que nécessaires à cette fin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée en France au Représentant de l'Etat le 20/12/2007

